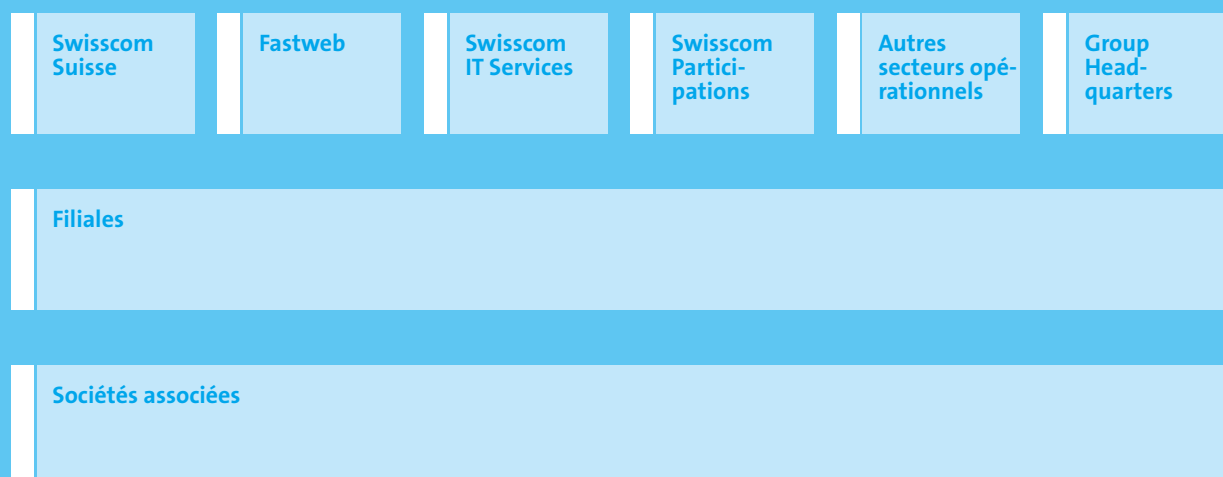


Gouvernement d'entreprise et Rapport de rémunération

Swisscom se veut
partisane d'une gestion
d'entreprise progressiste
à tous les égards.

Structure juridique du groupe



Gouvernement d'entreprise

Le gouvernement d'entreprise, qui fait partie intégrante de la politique d'entreprise de Swisscom, se fonde sur la transparence et une répartition claire des responsabilités. Ce faisant, Swisscom respecte les dispositions du Code suisse des obligations et applique les directives de la SIX Swiss Exchange. Enfin, elle se conforme aux recommandations du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise édicté par *economiesuisse*.

Principes

Le gouvernement d'entreprise de Swisscom repose sur la transparence dans l'établissement du Rapport financier et sur une répartition claire des responsabilités entre les actionnaires, le Conseil d'administration, la Direction du groupe et les sociétés du groupe.

Entreprise cotée à la SIX Swiss Exchange, Swisscom respecte les articles 663b^{bis} et 663c, al. 3 du Code suisse des obligations et satisfait aux exigences de la Directive Corporate Governance de la SIX Swiss Exchange. Elle tient compte en outre des recommandations du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise, édicté par *economiesuisse*, l'organisation faitière de l'économie suisse.

Les principes et les règles de Swisscom en matière de gouvernement d'entreprise sont inscrits dans ses statuts, dans son Règlement d'organisation et dans les règlements des comités du Conseil d'administration. Ces documents, dont l'actualité est régulièrement vérifiée, sont adaptés le cas échéant.

Une attention particulière est vouée au code de conduite approuvé par le Conseil d'administration. Swisscom s'y engage expressément à faire preuve d'une totale intégrité, à respecter la loi et toutes les prescriptions internes et externes auxquelles elle est soumise. L'entreprise attend de ses collaborateurs qu'ils assument la responsabilité de leurs actes, qu'ils aient de la considération pour les personnes, pour la société et pour l'environnement, qu'ils suivent les règles en vigueur, qu'ils soient intègres et qu'ils signalent tout manquement au code de conduite. Les documents correspondants peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom, où ils sont publiés dans leur version actuelle. Figurent également, à la rubrique «Download Archive», des documents révisés entre-temps ou devenus caducs.

 Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

 Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

1 Structure du groupe et actionnariat

1.1 Structure du groupe

1.1.1 Structure opérationnelle du groupe

Maison mère du groupe, Swisscom SA est responsable de la haute direction du groupe Swisscom. Ses quatre divisions sont Finances & Controlling du groupe (Group Business Steering à compter de 2013), Stratégie & Business Development du groupe (Group Strategy & Innovation à compter de 2013), Communication d'entreprise (Group Communication & Responsibility à compter de 2013) et Ressources humaines du groupe. Une réglementation des compétences, définie par le Conseil d'administration de Swisscom SA, garantit la gestion stratégique et financière des sociétés du groupe autonomes sur le plan opérationnel, qui se répartissent en trois catégories (stratégiques, importantes et autres). Siègent au Conseil d'administration de la société «stratégique» Fastweb S.p.A. le CEO de Swisscom SA en qualité de président, le CFO (Chief Financial Officer), le CSO (Chief Strategy Officer) et d'autres représentants de Swisscom. Siègent au Conseil d'administration de la société «stratégique» Swisscom IT Services SA le CFO de Swisscom SA en qualité de président, le CSO et d'autres représentants de Swisscom; à compter de 2013, le CEO de Swisscom SA y siègera en qualité de président, aux côtés des personnes susmentionnées et d'autres représentants de Swisscom. Des membres externes complètent en outre le Conseil d'administration de ces deux sociétés. Quant à l'entreprise «stratégique» Swisscom (Suisse) SA, son Conseil d'administration est identique à celui de Swisscom SA jusqu'à fin 2012. A compter de 2013, Swisscom y sera représentée par le CEO en qualité de président et les autres membres de la Direction du groupe, à l'exception toutefois du directeur de Swisscom (Suisse) SA. Au sein des sociétés «importantes», la fonction de président du Conseil d'administration est exercée par le CEO d'une société «stratégique» du groupe, le responsable d'une division du groupe ou une autre personne désignée par le CEO. Enfin, d'autres représentants de Swisscom sont membres du Conseil d'administration.

La structure du groupe est présentée dans le Rapport financier, au chapitre Structure du groupe et organisation.

Une liste des sociétés du groupe mentionnant la raison sociale, le siège, le taux de participation, le capital-actions et le secteur d'appartenance figure dans la note 41 jointe aux comptes consolidés. Les informations sectorielles, qui font partie intégrante des états financiers consolidés, présentent les secteurs «Clients privés», «Petites et moyennes entreprises», «Grandes Entreprises», «Wholesale», «Réseau & Informatique», réunis au sein de «Swisscom Suisse», ainsi que «Fastweb» et «Autres secteurs opérationnels», comprenant principalement Swisscom IT Services SA, Swisscom Participations et Swisscom Hospitality Services. «Group Headquarters», qui réunit entre autres les divisions du groupe Swisscom, la société d'occupation Worklink AG et Swisscom RE AG, est présenté séparément.

1.1.2 Sociétés cotées

Société de droit suisse ayant son siège à Ittigen (canton de Berne, Suisse), Swisscom SA est cotée au Main Standard de la SIX Swiss Exchange (numéro de valeur 874251; code ISIN CH0008742519; symbole SCMN). Aux Etats-Unis, le négoce s'effectue de gré à gré (over the counter, OTC), comme programme de niveau 1 (symbole SCMWY; code ISIN CH008742519; numéro CUSIP des ADR 871013108). Le 31 décembre 2012, la capitalisation boursière de Swisscom SA s'élevait à CHF 20 400 millions.

Après le rachat par Swisscom de la totalité des actions de Fastweb S.p.A, domiciliée à Milan (Italie), les titres ont été retirés de la cote italienne le 22 mars 2011.

1.2 Publicité des participations d'actionnaires importants

Swisscom est tenue de donner des indications sur les actionnaires importants s'il y a eu, au cours de l'exercice, publicité de participations (obligation de déclarer) selon l'art. 20 de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM). Les participations doivent être publiées si une personne ou un groupe soumis à l'obligation de déclarer atteint, dépasse ou descend en dessous des seuils de 3, 5, 10, 15, 20, 25, 33^{1/3}, 50 ou 66^{2/3}% des droits de vote de Swisscom SA.

Aucune publicité de participation n'est intervenue au cours de l'exercice sous revue. Des informations sur les actionnaires importants figurent dans la note 8 jointe aux comptes annuels de Swisscom SA.

Voir rapport
page 122

Voir rapport
page 219

Voir rapport
page 226

1.3 Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée entre Swisscom SA et d'autres sociétés anonymes.

2 Structure du capital

2.1 Capital

Au 31 décembre 2012, le capital-actions de Swisscom SA s'élevait à CHF 51 801 943. Le capital-actions est divisé en actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1, entièrement libérées.

2.2 Capital autorisé et capital conditionnel en particulier

Il n'existe ni capital-actions conditionnel ni capital-actions autorisé.

2.3 Modifications de capital

Les capitaux propres figurant dans les états financiers individuels de droit commercial de Swisscom SA ont évolué comme suit entre les exercices 2010 et 2012:

En millions CHF	Capital-actions	Réserves issues d'apports de capital	Réserve pour actions propres	Résultats accumulés non distribués	Capitaux propres Total
Solde au 1^{er} janvier 2010	52	255	1	3 676	3 984
Bénéfice net	–	–	–	2 201	2 201
Dividendes versés	–	–	–	(1 036)	(1 036)
Solde au 31 décembre 2010	52	255	1	4 841	5 149
Bénéfice net	–	–	–	474	474
Dividendes versés	–	(234)	–	(854)	(1 088)
Vente des actions propres	–	–	(1)	1	–
Solde au 31 décembre 2011	52	21	–	4 462	4 535
Bénéfice net	–	–	–	1 749	1 749
Dividendes versés	–	–	–	(1 140)	(1 140)
Solde au 31 décembre 2012	52	21	–	5 071	5 144

L'Assemblée générale du 27 avril 2010 a décidé le versement d'un dividende de CHF 20 par action. Au 31 décembre 2010, les réserves issues d'apports en capital de Swisscom SA s'élevaient à CHF 487 millions. CHF 255 millions figuraient dans les réserves générales et CHF 232 millions dans les résultats accumulés non distribués. L'Assemblée générale du 20 avril 2011 a décidé de transformer des réserves issues d'apports en capital d'un montant de CHF 466 millions en réserves disponibles et de les distribuer au titre de dividende avec d'autres réserves disponibles d'un montant de CHF 622 millions. Pour l'exercice 2010, elle a fixé un dividende de CHF 21 par action, dont CHF 9 par action provenaient des réserves issues d'apports en capital et CHF 12 des réserves disponibles. L'Assemblée générale du 4 avril 2012 a décidé le versement d'un dividende de CHF 22 par action.

2.4 Actions, bons de participation

Toutes les actions nominatives de Swisscom SA ont une valeur nominale de CHF 1 et donnent droit à une voix chacune. Toutefois, le droit de vote ne peut être exercé que si l'actionnaire est inscrit au registre des actions de Swisscom SA en qualité d'actionnaire avec droit de vote. Toutes les actions nominatives donnent droit au versement d'un dividende, à l'exception des actions propres détenues par Swisscom. Il n'existe pas de droit préférentiel. Le paragraphe 6 «Droits de participation des actionnaires» fournit des informations détaillées sur la question.

Les actions nominatives de Swisscom SA ne sont pas imprimées mais sont enregistrées comme droits-valeurs à la SIX SIS SA, à l'exception du pourcentage prescrit pour la Confédération. Les actionnaires peuvent demander en tout temps l'établissement d'une attestation relative aux actions nominatives qui leur appartiennent. Ils ne peuvent toutefois prétendre à l'impression et à l'émission de titres (actions nominatives sans impression des titres).

Swisscom SA n'a émis aucun bon de participation.

2.5 Bons de jouissance

Swisscom SA n'a émis aucun bon de jouissance.

2.6 Restrictions de transmissibilité et inscriptions des «nominees»

Les actions de Swisscom peuvent être transmises librement et aucune restriction ne s'applique au droit de vote lié aux titres inscrits au registre des actions conformément aux statuts.

Swisscom a édicté des règles spécifiques pour l'inscription de fiduciaires et de «nominees» au registre des actions. Afin de faciliter le négoce des actions en Bourse, le Conseil d'administration peut, en vertu des statuts, autoriser par un règlement ou par des accords particuliers l'inscription d'actions nominatives avec droit de vote dans une proportion dépassant la limite de 5%. Pour ce faire, les fiduciaires et «nominees» doivent se déclarer comme tels et se soumettre à un organe de surveillance du marché bancaire ou financier ou, à défaut, offrir la garantie d'une gestion irréprochable et agir pour le compte d'une seule personne ou de plusieurs personnes non liées entre elles. En outre, il doit être possible d'identifier, avec nom, adresse et nombre d'actions, les ayants droit économiques qu'ils représentent. Cette disposition des statuts peut être modifiée à la majorité absolue des voix valables exprimées attribuées aux actions. En vertu de cette disposition, le Conseil d'administration a édicté un règlement relatif à l'inscription des fiduciaires et des «nominees» au registre des actions de Swisscom SA. L'inscription de fiduciaires et de «nominees» en tant qu'actionnaires avec droit de vote suppose une demande en ce sens et la conclusion d'un accord spécifiant les restrictions d'inscription et les devoirs d'annonce des fiduciaires et des «nominees». Chaque fiduciaire ou «nominee» s'engage en particulier à demander, dans une proportion respectant la limite de 5%, l'inscription en tant qu'actionnaire avec droit de vote pour un ayant droit économique unique jusqu'à un taux maximal de 0,5% du capital-actions nominatif de Swisscom SA inscrit au registre du commerce.

En 2012, il n'a été consenti aucune exception concernant l'inscription, dans le cadre d'un mandat fiduciaire, d'actions nominatives avec droit de vote dépassant les pourcentages fixés.

2.7 Emprunts obligataires, emprunts convertibles et options

Swisscom a émis des emprunts obligataires pour la première fois en 2007. Le tableau ci-après fournit un aperçu des emprunts obligataires émis par Swisscom (montants, taux d'intérêt, échéances, durées).

En millions CHF ou selon indication	Valeur nominale	Taux d'intérêt nominal	Libération	Echéance
Emprunts obligataires en CHF	550	3,50%	19 juillet 2007	19 juillet 2013
Emprunts obligataires en CHF	350	3,75%	19 juillet 2007	19 juillet 2017
Emprunts obligataires en CHF	350	3,25%	22 octobre 2007	22 octobre 2010
Emprunts obligataires en CHF	250 ¹	3,75%	22 octobre 2007	19 juillet 2017
Emprunts obligataires en CHF	500	4,00%	17 septembre 2008	17 septembre 2015
Emprunts obligataires en CHF	1 250	3,50%	8 avril 2009	8 avril 2014
Emprunts obligataires en CHF	1 500	3,25%	14 septembre 2009	14 septembre 2018
Emprunts obligataires en CHF	500	2,625%	31 août 2010	31 août 2022
Emprunts obligataires en CHF	250	0,75%	31 août 2010	31 août 2012
Emprunts obligataires en CHF	500	1,75%	10 juillet 2012	10 juillet 2024

¹ Augmentation

Les investisseurs ont le droit de revendre les obligations à Swisscom si un autre actionnaire que la Confédération suisse détient plus de 50% de l'entreprise de télécommunication et que, parallèlement, la notation de Swisscom est inférieure au niveau d'investissement le plus bas donné par une agence de notation reconnue (BBB, Baa3 ou un niveau comparable). En 2010 puis en 2012, deux emprunts obligataires d'un montant de CHF 350 millions et de CHF 250 millions ont été remboursés à l'échéance.

Le programme de participation de Swisscom SA est décrit dans la note 11 jointe aux comptes consolidés.

 Voir rapport
page 179

3 Conseil d'administration

3.1 Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Swisscom SA compte neuf membres. Aucun d'eux n'assume de fonctions exécutives au sein du groupe Swisscom ou n'en a assumé au cours des trois derniers exercices. Les membres du Conseil d'administration n'entretiennent pas de relations d'affaires essentielles avec Swisscom SA ou le groupe Swisscom. La Confédération, qui détient la majorité du capital de l'entreprise, est représentée au sein du Conseil d'administration par Hans Werder. La Confédération et Swisscom sont en outre liées par des relations clients-fournisseurs. Des explications à ce propos figurent dans la note 37 jointe aux comptes consolidés.

Lors de l'Assemblée générale du 4 avril 2012, Barbara Frei a été élue au Conseil d'administration de Swisscom, en remplacement d'Othmar Vock.

Le tableau ci-après informe sur la composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2012, les fonctions assumées par chaque membre du Conseil d'administration, l'année de sa première élection au sein du Conseil d'administration et la durée de son mandat actuel.


Voir rapport
page 216

Nom	Année de naissance	Fonction	1ère année de mandat	Fin de mandat
Hansueli Loosli ^{1,2,3,4,5}	1955	Président	2009	2013
Barbara Frei ¹	1970	Membre	2012	2014
Hugo Gerber ²	1955	Membre, représentant du personnel	2006	2014
Michel Gobet ¹	1954	Membre, représentant du personnel	2003	2013
Torsten G. Kreindl ^{3,6}	1963	Membre	2003	2013
Catherine Mühlemann ¹	1966	Membre	2006	2014
Richard Roy ^{2,7}	1955	Vice-président	2003	2013
Theophil Schlatter ^{3,8}	1951	Membre	2011	2013
Hans Werder ^{1,3,9}	1946	Membre, représentant de la Confédération	2011	2013

¹ Membre du comité Finances.

² Membre du comité Révision.

³ Membre du comité Compensation (Hansueli Loosli sans droit de vote)

⁴ Membre depuis le 21 avril 2009 jusqu'à la fin d'août 2011 et président depuis le 1^{er} septembre 2011.

⁵ Président du comité Nomination.

⁶ Président du comité Finances.

⁷ Président du comité Compensation.

⁸ Président du comité Révision.

⁹ Désigné par la Confédération suisse.

3.2 Formation, activités professionnelles et liens d'intérêts

Les portraits des différents membres du Conseil d'administration renseignent, ci-après, sur leur formation et leur parcours professionnel, sur d'autres activités et liens d'intérêt tels que des mandats au sein d'entreprises, d'organisations et de fondations importantes, ainsi que des fonctions permanentes dans des groupes d'intérêts majeurs.



Conseil d'administration
de gauche à droite

Michel Gobet, Représentant du personnel

Richard Roy, Vice-président

Barbara Frei, Conseil d'administration

Hugo Gerber, Représentant du personnel

Hansueli Loosli, Président

Torsten G. Kreindl, Conseil d'administration

Catherine Mühlemann, Conseil d'administration

Hans Werder, Représentant de la Confédération

Theophil Schlatter, Conseil d'administration

Hansueli Loosli

Nationalité suisse

Formation: apprentissage de commerce, diplôme fédéral d'expert en finance et controlling

Parcours professionnel: 1982–1985 controller, directeur adjoint de Mövenpick Produktions AG, Adliswil; 1985–1992 dernière fonction: directeur général de Waro AG, Volketswil; 1992–1996 directeur Achats non alimentaires de Coop Suisse, Wangen; 1992–1997 directeur général de Coop Zurich, Zurich; 1997–2000 président de la direction générale de Coop et de la direction du groupe Coop, Coop Suisse, Bâle; janvier 2001–août 2011, président de la direction de Coop Société Coopérative, Bâle

Autres mandats: membre du comité directeur d'economiesuisse; président du conseil d'administration de Coop Société Coopérative, Bâle; président du conseil d'administration de Transgourmet Holding SA, Bâle; président du conseil d'administration de Bell SA, Bâle; président du conseil d'administration de Coop Mineraloel SA, Allschwil

Barbara Frei

Nationalité suisse

Formation: diplôme d'ingénieure machines, EPF; Dr sc. techn., EPF; Master of Business Administration, IMD Lausanne

Parcours professionnel: depuis 1998 diverses fonctions dirigeantes au sein du groupe ABB; 2008–2010 Country Manager d'ABB s.r.o., Prague; depuis 2010 Country Manager d'ABB S.p.A, Sesto San Giovanni et Region Manager Mediterranean

Autres mandats: vice-présidente d'ABB SA Grèce; présidente du conseil d'administration d'ABB SA France; présidente du conseil d'administration d'ABB Holding SA Turquie; membre du conseil d'administration d'ASEA Brown Boveri S.A. Espagne

Hugo Gerber

Nationalité suisse

Formation: diplôme d'agent commercial de la Poste; diplôme de management IMAKA, Personnel et développement de l'organisation, HES Soleure Suisse du Nord-Ouest

Parcours professionnel: 1986-1990 secrétaire central du syndicat ChPTT; 1991-1999 secrétaire général de la VGCV; 2000-2003 secrétaire général du syndicat Transfair; 2003-2008 président du syndicat Transfair; depuis 2009 consultant indépendant

Autres mandats: membre du conseil d'administration de la SUVA; membre de la Commission de la caisse Publica; membre du conseil de fondation de la Prévoyance RUAG; membre du comité directeur de la coopérative Caisse suisse de voyage (Reka); membre du conseil d'administration de Worklink AG; membre du conseil d'administration de la Société Coopérative CPT Assurances

Michel Gobet

Nationalité suisse

Formation: licence en histoire

Parcours professionnel: secrétaire central et secrétaire général suppléant de l'Union PTT; depuis 1999 secrétaire central du Syndicat de la Communication

Autres mandats: membre du groupement de syndicats Union Network International; membre du Steering Group UNI Europa ICTS; membre du conseil d'administration de La Poste Suisse

Torsten G. Kreindl

Nationalité autrichienne

Formation: diplôme d'ingénieur en économie; Dr techn.

Parcours professionnel: Chemie Holding AG; W.L. Gore & Associates Inc.; membre de la direction de Booz Allen & Hamilton en Allemagne; 1996–1999 CEO des Réseaux câblés à haut débit de Deutsche Telekom AG et CEO de MSG Media Services; 1999–2005 associé de Copan Inc.; depuis 2005 associé de Grazia Equity GmbH, Stuttgart (Allemagne)

Autres mandats: consultant de Pictet Funds, Genève; membre du conseil d'administration de XConnect Networks, Londres (Grande-Bretagne); membre du conseil d'administration de Starboard Storage Systems Inc., Boulder, Colorado (Etats-Unis) depuis mai 2012

Catherine Mühlemann

Nationalité suisse

Formation: lic. phil. I; diplôme fédéral de conseillère en relations publiques

Parcours professionnel: 1994–1997 responsable Media Research à la télévision suisse alémanique SF DRS; 1997–1999 animatrice de programmes sur SF1 et SF2; 1999–2001 directrice des programmes sur TV3; 2001–2003 directrice de MTV Central; 2003–2005 directrice de MTV Central & Emerging Markets; 2005–2008 directrice de MTV Central & Emerging Markets et Viva Media AG (Viacom); depuis 2008 associée d'Andmann Media Holding GmbH, Baar

Autres mandats: membre du conseil de surveillance de Messe Berlin; membre du conseil de surveillance de Kabel Deutschland; membre du comité de Suisse Tourisme; membre du conseil de Luxodo

Richard Roy

Nationalité allemande

Formation: diplôme d'ingénieur (HES)

Parcours professionnel: 1991–1995 membre de la direction de Hewlett Packard GmbH; 1995–1997 membre du comité directeur et Executive Vice President de Siemens Nixdorf Informationssysteme AG; 1997–2001 CEO de Microsoft GmbH (Allemagne); 2001–2002 Senior Vice President du département Corporate Strategy de Microsoft EMEA (Paris, France); depuis 2002 consultant indépendant

Autres mandats: membre du conseil de surveillance d'Update Software AG, Vienne; membre du conseil d'administration de Qnamic AG, Högendorf, jusqu'à octobre 2012

Theophil Schlatter

Nationalité suisse

Formation: licence en économie, HSG; diplôme d'expert-comptable

Parcours professionnel: 1979–1985 expert-comptable chez STG Coopers&Lybrand; 1985–1991 controller au sein de Holcim Management und Beratung AG; 1991–1995 directeur financier et membre de la direction de Sihl Papier AG; 1995–1997 directeur des finances/de l'administration et membre de la direction de Holcim (Suisse) SA; 1997–mars 2011 CFO et membre de la direction de Holcim Ltd.

Autres mandats: membre du conseil d'administration d'Implenia SA; président du conseil d'administration de PEKAM AG; membre du conseil d'administration de Schweizerische Cement-Industrie-Aktiengesellschaft

Hans Werder

Nationalité suisse

Formation: doctorat en sciences sociales; licence en droit

Parcours professionnel: 1987–1996 secrétaire général de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) du canton de Berne; 1996–2010 secrétaire général du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

Autres mandats: membre du conseil d'administration de BLS SA

3.4 Composition, élection et durée de mandat

Le Conseil d'administration de Swisscom SA compte actuellement neuf membres élus par l'Assemblée générale, à l'exception du représentant de la Confédération. Conformément aux statuts, le Conseil peut compter entre sept et neuf membres, ce nombre pouvant être augmenté provisoirement. Les membres du Conseil d'administration sont nommés en général pour deux ans dans le cadre d'une procédure d'élection individuelle. Les démissions ou révocations anticipées demeurent réservées. Pour les membres élus par l'Assemblée générale, la durée de mandat maximale est fixée à douze ans. Lorsqu'ils atteignent l'âge de 70 ans révolus, ils quittent le Conseil d'administration à la date de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

En vertu des statuts de Swisscom SA, la Confédération suisse a le droit de déléguer deux représentants au sein du Conseil d'administration de Swisscom SA. Actuellement, Hans Werder en est le seul représentant. La durée de mandat maximale et la limite d'âge du représentant de la Confédération sont définies par le Conseil fédéral. La loi sur l'entreprise de télécommunications (LET) prévoit que le personnel doit être représenté de manière équitable au sein du Conseil d'administration. Les statuts précisent en outre que le Conseil d'administration doit inclure deux représentants du personnel, fonctions assumées actuellement par Hugo Gerber et Michel Gobet.

3.5 Organisation interne

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que la marche des affaires le requiert. En 2012, le Conseil d'administration a siégé à dix reprises, soit pratiquement tous les mois, chaque séance durant en moyenne sept heures. Par ailleurs, une conférence téléphonique a été organisée. Début 2012, le Conseil d'administration a suivi un perfectionnement. En cours d'année, plusieurs membres ont participé en tant qu'intervenants à différents exposés et séminaires triés sur le volet. Par ailleurs, le Conseil d'administration prend part, dans la mesure du possible, à la réunion annuelle des cadres de Swisscom. Une fois par année, en général, le Conseil d'administration de même que le comité Révision se soumettent à une auto-évaluation.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou, en cas d'empêchement de ce dernier, sur convocation du vice-président. Le CEO, le CFO et le CSO de Swisscom SA sont régulièrement invités aux séances, dont l'ordre du jour est établi par le président. Chaque membre du Conseil d'administration peut demander l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour. Les membres reçoivent, avant la tenue des séances, les documents leur permettant de préparer les points à l'ordre du jour. Pour veiller à la présentation de rapports appropriés à ses membres, le Conseil d'administration peut inviter à ses séances, en fonction des thèmes traités, des membres de la Direction du groupe, des cadres de Swisscom SA, des membres de l'organe de révision ainsi que d'autres experts. Lors de chaque séance, le président et le CEO rendent compte au Conseil d'administration de la survenance d'événements particuliers, de la marche générale des affaires, des principales transactions du groupe et des mesures prises. En moyenne, 99% des membres étaient présents aux séances du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration procède à l'examen approfondi de thèmes importants au travers de trois comités permanents et d'un comité ad hoc. Ces comités sont composés de quatre ou cinq membres. Chaque membre du Conseil d'administration est membre d'un comité permanent. Le Président est membre de tous les comités permanents, dont la présidence est toutefois assurée par d'autres membres. Ces derniers rendent compte oralement au Conseil d'administration des réunions tenues par les comités. Tous les membres du Conseil d'administration reçoivent en outre les procès-verbaux des comités Finances et Révision. Les tâches et attributions du Conseil d'administration sont définies dans le Règlement d'organisation, celles des comités permanents dans les Règlements de ces comités. Les documents correspondants peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom, où ils sont publiés dans leur version actuelle. Figurent également, à la rubrique «Download Archive», des documents révisés entretemps ou devenus caducs.


Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

3.6 Comités du Conseil d'administration

La composition des comités du Conseil d'administration ainsi que leurs attributions et compétences au 31 décembre 2012 sont présentées ci-après. Sont également mentionnés le rythme des réunions de chaque comité, leur durée habituelle et le quorum lors de l'exercice sous revue.

Comité Finances

Torsten G. Kreindl est président de ce comité, dont les autres membres sont Barbara Frei, Michel Gobet, Hansueli Loosli, Catherine Mühlemann et Hans Werder. Le CEO, le CFO et le CSO participent généralement aussi à ses séances. Selon l'ordre du jour, d'autres membres de la Direction du groupe ou responsables de projets sont également présents. Au cours de l'exercice 2012, le comité a siégé à cinq reprises. En moyenne, les séances ont duré quatre heures et 97% des membres y ont pris part. Aucune conférence téléphonique n'a été organisée. Le comité prépare toutes les questions relatives aux transactions à l'intention du Conseil d'administration. En font partie la fondation et la dissolution de sociétés du groupe importantes, l'acquisition et la cession de participations clés ou encore la conclusion et la révocation d'alliances stratégiques. Il se penche aussi sur les investissements et désinvestissements importants à réaliser. Le comité Finances détient la compétence décisionnelle finale en matière d'établissement des règlements et des directives dans le domaine des fusions et acquisitions et du corporate venturing.

Comité Révision

Theophil Schlatter est président de ce comité, dont les autres membres sont Hugo Gerber, Hansueli Loosli et Richard Roy. Sont en outre présents aux séances le CEO, le CFO, le Head of Group Accounting & Reporting, le Head of Group Internal Audit ainsi que l'organe de révision externe. Selon l'ordre du jour, d'autres représentants de l'encadrement sont impliqués. Au cours de l'exercice 2012, le comité a siégé à cinq reprises. 95% membres étaient présents aux réunions, qui ont duré en

moyenne six heures. Aucune conférence téléphonique n'a été organisée au cours de l'exercice. Tous les membres sont indépendants, autrement dit, aucun d'eux n'exerce ou n'a exercé de fonction exécutive au sein de Swisscom, ni n'entretient de relations d'affaires essentielles avec Swisscom SA ou le groupe Swisscom. Theophil Schlatter est considéré comme un expert dans le domaine des finances. Le comité, également appelé «Audit Committee», traite tous les thèmes relevant de la gestion financière (comme la comptabilité, le contrôle financier, la planification financière et le financement), de l'assurance (la gestion des risques, le système de contrôle interne, la gestion de la conformité et l'audit interne) et de la révision externe. Au sein du Conseil d'administration, il se charge en outre des questions qui requièrent une expertise financière spécifique (p. ex. la politique de distribution). Le comité, qui supervise les fonctions d'assurance exercées au sein du groupe, est donc le premier instrument de contrôle du Conseil d'administration. Il prend position sur les affaires qui relèvent de la compétence décisionnelle du Conseil d'administration et tranche en dernier ressort lorsqu'il dispose lui-même de cette compétence. Les activités du comité sont décrites en détail dans le règlement du comité Révision. Les documents correspondants peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom, où ils sont publiés dans leur version actuelle. Figurent également, à la rubrique «Download Archive», des documents révisés entretemps ou devenus caducs.

 Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

 Voir rapport
page 138

Comité Compensation

Des informations détaillées sur le comité Compensation figurent dans le Rapport de rémunération.

Comité de Nomination

Cet organe ad hoc est constitué pour préparer l'élection de nouveaux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe. Sa présidence est confiée au président du Conseil d'administration et sa composition varie de cas en cas. Pour son travail, le comité se fonde sur un profil d'exigences spécifique défini par le Conseil d'administration, auquel il soumet les candidats appropriés. Le Conseil d'administration élit les membres de la Direction du groupe et décide des propositions qui seront soumises à l'Assemblée générale en vue de l'élection des membres du Conseil d'administration. Au cours de l'exercice 2012, le comité a siégé une fois. Tous les membres étaient présents à la réunion, qui a duré deux heures.

3.7 Réglementation des compétences

Concernant les attributions intransmissibles et inaliénables du Conseil d'administration de Swisscom SA, la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET) renvoie au Code des obligations. Conformément à l'art. 716a CO, il incombe au Conseil d'administration d'exercer en premier lieu la haute direction de la société et la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion. Il nomme et révoque les membres de la Direction du groupe Swisscom SA. Le Conseil d'administration définit en outre les lignes directrices en matière de stratégie, d'organisation, de planification financière et de comptabilité. Pour ce faire, il tient compte des objectifs que la Confédération se propose d'atteindre en sa qualité d'actionnaire majoritaire de l'entreprise et que le Conseil fédéral lui assigne tous les quatre ans, conformément à la LET.

Se fondant sur cette disposition légale, sur les statuts et sur le Règlement d'organisation, le Conseil d'administration a délégué la gestion des affaires courantes au CEO. Parallèlement à ses attributions inaliénables définies par la loi, le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur les affaires d'importance cruciale pour le groupe. En font notamment partie les achats et les ventes d'entreprises d'un montant supérieur à CHF 20 millions ou les investissements et désinvestissements d'un montant supérieur à CHF 50 millions. L'annexe 2 du Règlement d'organisation précise dans le détail les compétences du Conseil d'administration et celles du CEO (voir organigramme des fonctions dans le Règlement sur l'organisation et les attributions). Les documents correspondants peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom, où ils sont publiés dans leur version actuelle. Figurent également, à la rubrique «Download Archive», des documents révisés entretemps ou devenus caducs.

 Voir sous
[www.swisscom.ch/
objectifs_2010-2013](http://www.swisscom.ch/objectifs_2010-2013)

 Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

3.8 Instruments d'information du Conseil d'administration vis-à-vis de la Direction du groupe

Le président du Conseil d'administration et le CEO se rencontrent une ou deux fois par mois afin de discuter de questions essentielles pour Swisscom SA et les sociétés du groupe. De plus, lors de chaque séance ordinaire du Conseil d'administration, le CEO rend compte en détail de la marche générale des affaires, des événements importants et des mesures prises. Le Conseil d'administra-

tion reçoit également chaque mois un rapport comportant l'ensemble des chiffres clés du groupe et de tous les secteurs englobant des sociétés du groupe importantes. Il dispose en outre chaque trimestre d'informations détaillées sur la marche des affaires et sur la situation du groupe et des secteurs en termes de patrimoine, de finances, de performance et de risques. Le Conseil d'administration se voit remettre une projection (compte prévisionnel) du compte de profits et pertes, du tableau des flux de trésorerie et de l'état de la situation financière pour l'exercice en cours. Les rapports financiers internes sont établis selon les mêmes principes comptables que les rapports financiers externes. Le reporting englobe également des chiffres clés non financiers, déterminants pour le pilotage et le contrôle. Chaque membre du Conseil d'administration peut demander, à tout moment, des informations sur les affaires qui concernent le groupe, à condition qu'aucun devoir de récusation ou qu'aucune obligation de garder le secret ne s'y oppose. Le Conseil d'administration est informé sans délai de tout événement extraordinaire.

Se fondant sur un rapport oral et sur un rapport écrit, le Conseil d'administration examine chaque année en détail la gestion des risques, le système de contrôle interne (SCI) et la gestion de la conformité. Le comité Révision étudie en détail quatre fois par année la gestion des risques, dont le rapport répertorie également tous les risques essentiels en termes de conformité et de SCI. Il approuve le plan de révision stratégique intégré et analyse quatre fois par année au minimum les rapports dressés par Internal Audit. En cas d'urgence, le président du comité Révision est informé immédiatement de nouveaux risques importants. De même, il est informé immédiatement si l'appréciation des risques relevant du SCI ou de la gestion de la conformité est modifiée sensiblement ou si des violations graves de la conformité (y compris les prescriptions visant à garantir l'établissement d'un rapport financier fiable) sont constatées ou examinées.

3.9 Instruments de contrôle du Conseil d'administration vis-à-vis de la Direction du groupe

Il incombe au Conseil d'administration de mettre en place et de surveiller les fonctions d'assurance à l'échelle du groupe que sont la gestion des risques, le système de contrôle interne, la gestion de la conformité et la révision interne (Internal Audit).

3.9.1 Gestion des risques

Swisscom applique une gestion des risques qui respecte les normes établies de gestion des risques – en premier lieu le référentiel COSO II et la norme ISO 31000. La gestion des risques appliquée à l'échelle de l'entreprise (Enterprise Risk Management, ERM) vise à préserver la valeur de l'entreprise, à mettre sur pied et à garantir une gestion des risques appropriée et reconnue dans l'ensemble du groupe, à assurer l'établissement de rapports complets adaptés aux échelons hiérarchiques, à veiller à une information pertinente et à promouvoir une culture d'entreprise qui encourage un comportement responsable en matière de risques. Sont répertoriés les risques liés à la stratégie, à l'exploitation, à la conformité et au Rapport financier.

Le Conseil d'administration délègue l'application du système ERM au CEO du groupe. La gestion des risques rapporte directement au CFO. Elle coordonne toutes les unités d'organisation chargées de tâches relevant de la gestion des risques et les gère méthodiquement, pour autant que cela soit nécessaire pour l'établissement de rapports.

Les risques principaux auxquels sont exposées Swisscom SA et les sociétés du groupe sont identifiés lors d'une évaluation complète des risques. La gestion de chaque risque ainsi identifié est confiée à un responsable. Pour garantir l'identification, l'évaluation et le traitement précoces des risques – ce qui suppose leur prise en compte dans la planification stratégique –, l'unité d'organisation chargée de la gestion des risques travaille en étroite collaboration avec les services stratégiques et d'autres services concernés. Les risques sont évalués en fonction de leur probabilité de survenance et de leur incidence qualitative ou quantitative, et sont gérés selon une stratégie de risque. Les répercussions possibles de chaque risque sont comparées à l'aide des indicateurs clés qui entrent en ligne de compte dans l'établissement du rapport. Le profil de risques ainsi établi fait l'objet d'un contrôle et d'une mise à jour trimestriels. Le comité Révision et la Direction du groupe sont informés chaque trimestre des risques importants, de leurs incidences possibles et de l'état des mesures; le Conseil d'administration reçoit ces informations une fois par année. Les facteurs de risques sont décrits au chapitre Risques du Rapport financier.

3.9.2 Système de contrôle interne

Swisscom met en œuvre un système de contrôle interne qui vise à garantir l'établissement de rapports financiers complets et corrects et à prévenir les informations erronées (irrégularités ou erreurs) sur les opérations du groupe. Sur la base du référentiel COSO II reconnu au plan interna-

tional, le groupe veille au fonctionnement du système de contrôle interne et des procédures et instruments requis pour l'identification précoce des risques liés à l'information financière ainsi qu'à leur évaluation et à leur gestion au moyen de contrôles appropriés. Ces objectifs sont étayés par différents règlements et instruments internes tels que le code de conduite, l'Accounting Manual ou la plateforme de «whistleblowing». Le système de contrôle interne intègre tous les organes et secteurs déterminants, en particulier le comité Révision. Swisscom considère le système de contrôle interne comme un devoir permanent et une opportunité d'améliorer sans cesse les procédures fondamentales. Le comité Révision reçoit un rapport trimestriel, le Conseil d'administration un rapport annuel.

3.9.3 Compliance Management

S'appuyant sur les principes édictés par le Conseil d'administration, Swisscom met en œuvre un système central de gestion de la conformité légale, qui vise à garantir, à l'échelle du groupe, le respect des prescriptions légales et d'autres prescriptions externes ayant des incidences légales comparables. Le Conseil d'administration est informé annuellement de l'appréciation des risques liés à la conformité au sein du groupe; le comité Révision reçoit des informations trimestrielles sur les principaux risques relevant de la gestion de la conformité.

3.9.4 Révision interne

La révision interne, qui est assurée par Internal Audit, est un pilier du gouvernement d'entreprise du groupe Swisscom, aux côtés de la gestion des risques et de la gestion de la conformité. Internal Audit assiste le Conseil d'administration de Swisscom SA et le comité Révision dans l'accomplissement des obligations de surveillance et de contrôle légales et réglementaires. Il signale à la Direction les possibilités d'amélioration des processus d'entreprise, documente les résultats des révisions et surveille la mise en œuvre des mesures.

Internal Audit est responsable, à l'échelon du groupe, de la planification et de la réalisation d'audits conformément aux directives de la profession. Il vérifie et évalue avec objectivité le caractère approprié, l'efficacité et l'efficacé des processus de gestion et de gouvernement notamment, des processus opérationnels, des fonctions d'assurance de la gestion des risques, du système de contrôle interne et de la gestion de la conformité dans toutes les unités d'organisation du groupe Swisscom.

Internal Audit jouit d'une très grande indépendance car, sur le plan organisationnel, il dépend directement du président du Conseil d'administration et rapporte au comité Révision. Lorsqu'il se réunit en séance, le comité Révision est informé des résultats des audits et de l'avancement de la mise en œuvre des mesures prévues. Parallèlement aux rapports ordinaires, Internal Audit fait part de toutes les irrégularités portées à sa connaissance.

Internal Audit privilégie une collaboration étroite et un échange d'informations avec l'organe de révision externe, qui dispose d'un accès illimité à ses rapports et documents d'audit. La planification des audits a lieu en concertation étroite avec l'organe de révision externe. Le plan de révision stratégique intégré, qui inclut sous une forme coordonnée le plan annuel des organes de révision interne et externe, est établi chaque année sur la base d'une analyse des risques, puis présenté au comité Révision pour approbation. Indépendamment de ces contrôles, les organes de révision peuvent se voir confier des contrôles spéciaux, déclenchés suite à des informations communiquées sur la plateforme de «whistleblowing» exploitée par Internal Audit. La procédure de notification approuvée par le comité Révision garantit la réception et le traitement confidentiels des irrégularités, signalées sous le couvert de l'anonymat, concernant l'information financière externe, le Rapport financier et les fonctions d'assurance. Le président du Conseil d'administration et le président du comité Révision sont informés de toutes les irrégularités signalées; un rapport est établi annuellement à l'intention du comité Révision.

4 Direction du groupe

4.1 Membres de la Direction du groupe

Conformément aux statuts, la Direction du groupe se compose d'un ou de plusieurs membres, qui ne peuvent pas être simultanément membres du Conseil d'administration. Il n'est permis de déroger à cette règle que dans des cas exceptionnels et pour une durée limitée. Par conséquent, le Conseil d'administration a délégué au CEO l'intégralité de la gestion des affaires de Swisscom SA. Le CEO est habilité à déléguer ses pouvoirs à des postes subordonnés, en premier lieu aux autres membres de la Direction du groupe.

Le Conseil d'administration nomme les membres de la Direction du groupe, qui se compose du CEO de Swisscom SA, des responsables des divisions du groupe, des responsables des divisions opérationnelles de Swisscom (Suisse) SA et du CEO de Swisscom IT Services SA.

Daniel Ritz, CSO (Chief Strategy Officer), a quitté l'entreprise en janvier 2012. Sa succession a été réglée avec l'entrée en fonction de Jürgen Galler en septembre 2012. Fin avril 2012, Eros Fregonas, CEO de Swisscom IT Services SA, a lui aussi donné sa démission. Sa succession est assurée, depuis octobre 2012, par Andreas König. Au 1^{er} janvier 2013, Swisscom a simplifié sa structure de direction et affiné la Direction du groupe. Depuis 2013, la Direction du groupe inclut Carsten Schloter, CEO, Mario Rossi, CFO, Jürgen Galler, CSO, Hans C. Werner, CPO (Chief Personnel Officer), Urs Schaeppi (responsable de Swisscom [Suisse] SA) et Andreas König (CEO Swisscom IT Services).

Le tableau ci-dessous informe sur la composition de la Direction du groupe au 31 décembre 2012, l'année de la nomination de chaque membre ainsi que la fonction assumée au sein du groupe.

Voir rapport
page 31

Nom	Année de naissance	Fonction	Entrée en fonction
Carsten Schloter ¹	1963	CEO de Swisscom SA	Janvier 2006
Ueli Dietiker ²	1953	CFO et suppléant du CEO de Swisscom SA	Avril 2002
Jürgen Galler	1966	CSO de Swisscom SA	Septembre 2012
Kathrin Amacker-Amann	1962	CCO de Swisscom SA	Octobre 2010
Hans C. Werner	1960	CPO de Swisscom SA	Septembre 2011
Christian Petit	1963	Responsable de la division opérationnelle Clients privés de Swisscom (Suisse) SA	Août 2007
Roger Wüthrich-Hasenböhler	1961	Responsable de la division opérationnelle Petites et moyens entreprises de Swisscom (Suisse) SA	Janvier 2011
Urs Schaeppi ¹	1960	Responsable de la division opérationnelle Grandes Entreprises de Swisscom (Suisse) SA	Août 2007
Heinz Herren ¹	1962	Responsable de la division opérationnelle Réseau & Informatique de Swisscom (Suisse) SA	Janvier 2011
Andreas König	1965	CEO de Swisscom IT Services SA	Octobre 2012

¹ Déjà membre de la Direction du groupe Swisscom avant la position actuelle: Carsten Schloter depuis 2000; Urs Schaeppi depuis 2006; Heinz Herren depuis août 2007.

² CEO de Swisscom Fixnet SA dès mars 2006 jusqu'à la fin de décembre 2007.

4.2 Formation, activités professionnelles et liens d'intérêts

Les portraits des différents membres de la Direction du groupe renseignent, ci-après, sur leur formation et leur parcours professionnel, sur d'autres activités et liens d'intérêt tels que des mandats au sein d'entreprises, d'organisations et de fondations importantes, ainsi que des fonctions permanentes dans des groupes d'intérêts majeurs.

4.3 Contrats de management

Ni Swisscom SA ni les sociétés du groupe intégrées dans le périmètre de consolidation n'ont conclu de contrats de management avec des tiers.



Direction du groupe
de gauche à droite

Urs Schaeppi, Responsable de la division opérationnelle Grandes Entreprises de Swisscom (Suisse) SA
Hans C. Werner, CPOde Swisscom SA
Ueli Dietiker, CFO de Swisscom SA
Jürgen Galler, CSO de Swisscom SA
Carsten Schloter, CEO Swisscom SA
Christian Petit, Responsable de la division opérationnelle Clients privés de Swisscom (Suisse) SA
Heinz Herren, Responsable de la division opérationnelle Réseau & Informatique de Swisscom (Suisse) SA
Andreas König, CEO Swisscom IT Services SA
Kathrin Amacker, CCO de Swisscom SA
Roger Wüthrich-Hasenböhler, Responsable de la division opérationnelle Petites et moyennes entreprises de Swisscom (Suisse) SA

Carsten Schloter

Nationalité allemande

Formation: diplôme en économie d'entreprise

Parcours professionnel: 1985–1992 différentes fonctions au sein de Mercedes-Benz France SA; 1992–1994 membre de la direction de debitel France SA; 1995–1999 différentes fonctions au sein de debitel Deutschland; 1999 membre de la direction de debitel AG; 2000–2001 responsable Public Com et responsable Mobil Com de Swisscom; 2001–janvier 2006 CEO de Swisscom Mobile SA; depuis janvier 2006 CEO de Swisscom SA; depuis janvier 2008 CEO de Swisscom (Suisse) SA; avril 2010–novembre 2010 CEO de Fastweb S.p.A. par intérim

Depuis mars 2000, membre de la Direction du groupe Swisscom

Autres mandats: membre du comité exécutif de l'asut (Association Suisse des Télécommunications), Berne; membre du comité de la Swiss-American Chamber of Commerce, Zurich; membre du comité exécutif d'ITU Telecom, Genève

Ueli Dietiker

Nationalité suisse

Formation: diplôme d'expert-comptable

Parcours professionnel: 1972–1988 ATAG Ernst & Young; 1988–1994 différentes fonctions au sein de Motor-Columbus SA, en dernier comme CFO; 1995–décembre 1998 CFO de Cablecom Holding SA; janvier 1999–juin 2001 CEO de Cablecom Holding SA; septembre 2001–mars 2002 Head of Strategic Growth and Related Businesses de Swisscom SA; juillet 2003–juin 2004 responsable Ressources humaines du groupe de Swisscom SA; avril 2002–mars 2006 CFO de Swisscom SA; mars 2006–décembre 2007 CEO de Swisscom Fixnet SA; depuis août 2007 CFO et depuis avril 2002 suppléant du CEO de Swisscom SA; septembre 2010–août 2011 Chief Personnel Officer (CPO) de Swisscom SA par intérim; mai 2012–septembre 2012 CEO de Swisscom IT Services SA par intérim

Avril 2002–décembre 2012 membre de la Direction du groupe Swisscom

Autres mandats: membre du conseil d'administration de Zuckermühle Rapperswil AG; membre du conseil d'administration et président de l'Audit Committee des caisses-maladie Sanitas; membre du conseil d'administration et président de l'Audit Committee des caisses-maladie Wincare; membre du conseil d'administration de BKW SA; membre du conseil d'administration de jobs.ch SA jusqu'en décembre 2012; membre du conseil d'administration de Belgacom International Carrier Services S.A., Bruxelles; vice-président du conseil d'administration de CT Cinetrade AG; président du conseil de fondation de comPlan

Jürgen Galler

Nationalité italienne

Formation: Dr. rer. soc. oec., Université du Saarland, Sarrebruck; Mag. rer. soc. oec., Université Johannes Kepler, Linz, Autriche

Parcours professionnel: septembre 1992–novembre 1996 collaborateur scientifique à l'Institut für Wirtschaftsinformatik de l'Université du Saarland; décembre 1996–février 2000 diverses fonctions au sein d'IDS Scheer en Corée et au Japon, dernière fonction exercée: CEO; mars 2000–septembre 2005 diverses fonctions au sein de Lycos-Bertelsmann GmbH, dernière fonction exercée: vice-président de Lycos Communication & Community Products et Managing Director de Lycos, Madrid, Espagne resp. Gütersloh, Allemagne; octobre 2005–juin 2007 CTO et Head Product Management de Spotigo GmbH, Madrid, Espagne; juillet 2007–juin 2009 Director Product Management for Europe, Middle East & Africa chez Google Inc.; juillet 2009–août 2012 Director Product Management and Engineering for Europe, Middle East & Africa au sein de YouTube, Google Inc., Zurich, Suisse; depuis septembre 2012 Chief Strategy Officer (CSO) de Swisscom SA

Depuis septembre 2012 membre de la Direction du groupe Swisscom

Kathrin Amacker-Amann

Nationalité suisse

Formation: diplôme fédéral de pharmacienne, Dr phil. II

Parcours professionnel: 1990–1994 chef de projet Production pharmaceutique chez Ciba-Geigy; 1995–1999 chef de projet Développement pharmaceutique Ciba-Geigy/Novartis; 2000–2003 chef de projet Production pharmaceutique clinique Novartis; 2003–2010 Human Resources Management Novartis Suisse; depuis octobre 2010 Chief Communication Officer (CCO) de Swisscom SA

Octobre 2010–décembre 2012 membre de la Direction du groupe Swisscom

Autres mandats: membre du conseil de fondation de la Fondation Merian Iselin, Bâle; membre du conseil de fondation du Basel-Karlsruhe Forum, Bâle, jusqu'en mars 2012; membre du conseil de fondation du World Demographic and Ageing Forum, Saint-Gall; membre du conseil de fondation de l'ETH Zurich Foundation; membre du conseil de fondation de la Fondation Suisse pour la Protection de l'Enfant

Hans C. Werner

Nationalité suisse

Formation: diplôme en économie d'entreprise, doctorat en économie

Parcours professionnel: 1997–1999 recteur de l'Ecole cantonale Büelrain; 1999–2000 responsable Technical Training and Business Training; 2001 responsable de la division opérationnelle Reinsurance & Risk Swiss Re; 2002–2003 responsable HR Corporate Centre and HR Shared Service Swiss Re; 2003–2007 responsable Global Human Resources Swiss Re; 2007–2009 responsable Personnel et formation Schindler Aufzüge AG; 2010–2011 vice-président HR Europe North and East Schindler; depuis septembre 2011 Chief Personal Officer (CPO) de Swisscom SA
Depuis septembre 2011 membre de la Direction du groupe Swisscom

Christian Petit

Nationalité française

Formation: MBA ESSEC Cergy-Pontoise

Parcours professionnel: 1993–1999 debitel France; 2000–2003 responsable Operations de Swisscom Mobile SA; 2003–2006 responsable Product Marketing Swisscom Mobile; 2006–juin 2007 CEO de Hospitality Services Plus SA; depuis août 2007 responsable Clients privés de Swisscom (Suisse) SA

Août 2007–décembre 2012 membre de la Direction du groupe Swisscom

Autre mandat: membre du conseil d'administration de CT Cinetrade SA

Roger Wüthrich-Hasenböhler

Nationalité suisse

Formation: diplôme d'ingénieur en électricité ETS, Executive MBA, HSG

Parcours professionnel: 2000–2005 responsable de la vente aux clients commerciaux Swisscom Mobile SA; 2006–2007 responsable Marketing et vente de Swisscom Solutions SA; 2008–2010 responsable Marketing et vente Grands clients Swisscom et directeur de Webcall GmbH; depuis janvier 2011 responsable de la division opérationnelle Petites et moyennes entreprises de Swisscom (Suisse) SA

Janvier 2011–décembre 2012 membre de la Direction du groupe Swisscom

Autres mandats: membre du conseil d'administration de Raiffeisenbank am Ricken Genossenschaft; membre du conseil d'administration de la coopérative basecamp4hightech (bc4ht), depuis juin 2012; membre du conseil de fondation de la fondation BlueLion, depuis janvier 2012

Urs Schaeppli

Nationalité suisse

Formation: diplôme d'ingénieur EPF, licence en économie, HSG

Parcours professionnel: 1987–1991 Iveco Motorenforschung AG; 1991–1994 Head of Marketing, Electronics-Production Ascom AG; 1994–1998 responsable d'exploitation de la fabrique de papier de Biberist; 1998–2006 responsable Commercial Business et membre de la direction de Swisscom Mobile SA; 2006–2007 CEO de Swisscom Solutions SA; depuis août 2007 responsable de la division opérationnelle Grandes Entreprises de Swisscom (Suisse) SA

Depuis mars 2006 membre de la Direction du groupe Swisscom

Autre mandat: membre du conseil d'administration de BV Group, Berne

Heinz Herren

Nationalité suisse

Formation: diplôme d'ingénieur électricien ETS

Parcours professionnel: 1986–1988 Hasler SA; 1988–1991 XMIT SA; 1991–1993 ASCOM Telematik AG; 1993–1994 Bedag Informatique; 1994–2000 3Com Corporation; 2000 Inalp Networks Inc.; 2001–2005 responsable Marketing Wholesale de Swisscom Fixnet; 2005–2007 responsable de la division opérationnelle Petites et moyennes entreprises de Swisscom Fixnet; 2007–2010 responsable de la division opérationnelle Petites et moyennes entreprises de Swisscom (Suisse) SA; depuis janvier 2011 responsable Réseau & Informatique de Swisscom (Suisse) SA

Août 2007–décembre 2012 membre de la Direction du groupe Swisscom

Andreas König

Nationalité autrichienne

Formation: diplôme d'ingénieur machines EPF

Parcours professionnel: 1989–1990 MacNeal-Schwendler; 1990–1996 Silicon Graphics, 1996–octobre 2012 diverses fonctions au sein de NetApp, dont celle de vice-président Europe centrale et orientale entre 2001 et 2004; 2004–2007 vice-président Vente EMEA; 2007–septembre 2012 Senior Vice President and General Manager EMEA; depuis octobre 2012 CEO de Swisscom IT Services SA

Depuis octobre 2012 membre de la Direction du groupe Swisscom

5 Rémunération, participations et prêts

 Voir rapport
page 138

Toutes les informations pertinentes sur les rémunérations des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction du groupe Swisscom SA figurent dans un Rapport de rémunération séparé.

6 Droits de participation des actionnaires

6.1 Restrictions et représentations du droit de vote

Chaque action nominative donne droit à une voix. Le droit de vote ne peut toutefois être exercé que si l'actionnaire est inscrit au registre des actions de Swisscom SA en qualité d'actionnaire avec droit de vote. Le Conseil d'administration peut refuser de reconnaître un acquéreur comme actionnaire ou usufruitier avec droit de vote lorsque, compte tenu des actions avec droit de vote déjà inscrites à son nom, celui-ci obtiendrait au total plus de 5% du nombre total des actions nominatives inscrites au registre du commerce. En ce qui concerne les actions excédentaires, l'acquéreur est alors inscrit au registre des actions comme actionnaire ou usufruitier sans droit de vote. La restriction du droit de vote vaut également en cas d'acquisition d'actions nominatives par l'exercice de droits de souscription préférentiels, de droits d'option ou de droits de conversion. Une clause de groupe s'applique au calcul de la limite de pourcentage.

La restriction des droits de vote de 5% ne vaut pas pour la Confédération qui doit, conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), détenir la majorité du capital et des voix de Swisscom SA.

Le Conseil d'administration peut, à titre exceptionnel, reconnaître un acquéreur possédant plus de 5% de toutes les actions nominatives comme actionnaire ou usufruitier avec droit de vote, notamment lorsque:

- > l'acquisition d'actions résulte d'une fusion ou d'un regroupement d'entreprises;
- > l'acquisition d'actions résulte d'un apport en nature ou de l'échange d'actions;
- > il s'agit d'établir, par une participation, une collaboration durable ou une alliance stratégique.

Outre la limite de pourcentage du droit de vote, le Conseil d'administration peut refuser la reconnaissance et l'inscription comme actionnaire ou usufruitier avec droit de vote si, malgré la demande de la société, l'acquéreur ne déclare pas expressément avoir acquis les actions ou le droit d'usufruit les grevant en son propre nom et pour son propre compte. S'il omet de faire cette déclaration, l'acquéreur des actions est inscrit comme actionnaire sans droit de vote.

Par ailleurs, le Conseil d'administration peut, après audition de la personne concernée, radier du registre des actions l'inscription comme actionnaire avec droit de vote s'il s'avère que celle-ci a eu lieu sur la base de fausses indications données par l'acquéreur, et inscrire ce dernier comme actionnaire sans droit de vote. L'acquéreur doit en être informé immédiatement.

Les restrictions du droit de vote prévues dans les statuts peuvent être levées par une décision de l'Assemblée générale prise à la majorité absolue des voix valables exprimées.

6.2 Quorums statutaires

L'Assemblée générale de Swisscom SA prend ses décisions et procède aux élections à la majorité absolue des voix valables exprimées. En complément des quorums particuliers prévus par le Code des obligations, les statuts spécifient que la majorité des deux tiers des voix attribuées aux actions représentées est nécessaire pour:

- > introduire des restrictions du droit de vote;
- > convertir des actions nominatives en actions au porteur et inversement;
- > apporter des modifications à la disposition des statuts relative aux quorums particuliers.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

Le Conseil d'administration convoque l'Assemblée générale au moins 20 jours avant la date de la réunion par annonce dans la Feuille officielle suisse du commerce. La convocation peut aussi s'effectuer au moyen de lettres, recommandées ou non, envoyées à tous les titulaires d'actions nominatives.

6.4 Inscription d'un objet à l'ordre du jour

Les actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale d'au moins CHF 40 000 peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. La requête doit être adressée par écrit au Conseil d'administration au moins 45 jours avant la tenue de l'Assemblée générale et doit indiquer l'objet à porter à l'ordre du jour et la proposition.

6.5 Représentations à l'Assemblée générale

Un actionnaire peut se faire représenter par procuration écrite à l'Assemblée générale par un autre actionnaire avec droit de vote, par le représentant de l'organe, par le représentant indépendant ou par un représentant dépositaire (banque). Les sociétés de personnes et les personnes morales peuvent se faire représenter par des personnes ayant droit de signature, et les mineurs ainsi que les personnes sous tutelle peuvent se faire représenter par leur représentant légal, même si ces représentants ne sont pas actionnaires. Les actionnaires qui se font représenter peuvent donner des instructions relatives à chaque point porté à l'ordre du jour ainsi qu'à des propositions ne figurant pas dans l'invitation, et indiquer s'ils votent pour ou contre une proposition ou s'ils s'abstiennent de voter. Le représentant de l'organe ne représente que les actionnaires qui approuvent les propositions du Conseil d'administration. Les procurations mentionnant des instructions divergentes sont transmises au représentant indépendant. En l'absence d'instructions divergentes expressément communiquées, le représentant indépendant approuve les propositions du Conseil d'administration.

6.6 Inscriptions au registre des actions

Toutes les actions inscrites au registre des actions avec droit de vote confèrent le droit de vote lors de l'Assemblée générale. Pour l'exercice 2011, le registre des actions – à l'instar des exercices précédents – n'a pas été fermé avant l'Assemblée générale du 4 avril 2012. Ont alors eu le droit de vote toutes les personnes inscrites au registre des actions avec droit de vote le 30 mars 2012 à 16 heures.

7 Prise de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix de Swisscom SA. Cette obligation figure également dans les statuts. L'obligation d'établir une offre d'achat au sens de la loi sur les Bourses n'existe pas puisqu'elle entrerait en contradiction avec la LET.

7.2 Clauses de prise de contrôle

Des informations détaillées sur les clauses de prise de contrôle figurent dans le Rapport de rémunération.

8 Organe de révision

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

L'organe de révision est élu chaque année par l'Assemblée générale. Le 1^{er} janvier 2004, KPMG SA, Gümülggen-Berne, a été chargée d'exercer le mandat de révision de Swisscom SA et des sociétés du groupe, à l'exception de la filiale italienne Fastweb qui est auditée par PricewaterhouseCoopers S.p.A. Le réviseur de KPMG SA responsable du mandat de révision est Rolf Hauenstein. KPMG SA est agréée en tant qu'entreprise de révision soumise à la surveillance de l'Etat.

8.2 Services non autorisés

Le comité Révision considère en particulier que les services ci-après sont incompatibles avec l'indépendance de l'organe de révision:

- > services pouvant induire le risque que l'organe de révision contrôle ses propres travaux;
- > services de comptabilité ou autres services en rapport avec la comptabilité ou les comptes annuels;
- > services d'évaluation et d'estimation, attestations d'équité «fairness opinions» ou expertises visant à évaluer des apports en nature;
- > services d'actuaux;
- > tâches de conduite et services dans le domaine du personnel;
- > services financiers;
- > externalisation de la révision interne;
- > développement et introduction de systèmes d'informations financières.

Le comité Révision du Conseil d'administration se réserve le droit d'exclure d'autres services de la liste:

- > Les services parallèles ne relevant pas de l'audit, en particulier le conseil juridique, ne sont autorisés que si l'indépendance de l'organe de révision ne s'en trouve pas menacée. Les services de conseil fiscal sont autorisés dans la mesure où il n'en résulte pas une situation d'autocontrôle. Sont notamment incompatibles le conseil et la participation lors de l'élaboration de structures internationales complexes à des fins d'optimisation fiscale, celle-ci étant soumise à l'appréciation de l'organe de révision externe.

8.3 Honoraires de révision

Les honoraires versés à KPMG SA pour les activités de révision (audit) en 2012 ont atteint CHF 3,26 millions (exercice précédent: CHF 4,15 millions). Les honoraires versés pour des services supplémentaires connexes en matière d'audit (Audit-related Services) se sont montés à CHF 0,09 million (exercice précédent: CHF 0,29 million). En sa qualité d'auditeur de Fastweb, PricewaterhouseCoopers S.p.A. a reçu des honoraires à hauteur de CHF 0,79 million (exercice précédent: CHF 0,79 million) pour ses activités de révision (audit) en 2012.

8.4 Honoraires supplémentaires

Les honoraires supplémentaires de KPMG SA versés pour des prestations ne relevant pas de l'audit comme les prestations de conseil fiscal et autres prestations de conseil (other services) se sont élevés à CHF 0,89 million (exercice précédent: CHF 0,44 million).

8.5 Instruments de surveillance et de contrôle dans le domaine de la révision

Sur mandat du Conseil d'administration, le comité Révision contrôle l'agrément de l'organe de révision, la prestation des réviseurs et l'indépendance de l'organe de révision. Il approuve le plan de révision stratégique intégré, qui englobe le plan de révision annuel des organes de révision interne et externe. Il soumet également des propositions visant la nomination ou la révocation de l'organe de révision par l'Assemblée générale. Le comité Révision définit en outre les critères relatifs à l'approbation annuelle des honoraires. Il requiert du CFO et de l'organe de révision des informations trimestrielles respectivement annuelles sur les mandats en cours de l'organe de révision, répartis par services d'audit, services analogues à l'audit et services ne relevant pas de l'audit. Par ailleurs, le comité Révision garantit le respect du principe légal de rotation s'appliquant au réviseur responsable. L'organe de révision, représenté par le réviseur responsable et son suppléant, participe généralement à toutes les séances du comité Révision du Conseil d'administration. Il informe en détail le comité de l'avancement de ses travaux et des résultats obtenus, en particulier pour ce qui est de l'audit des états financiers. Il remet en outre un rapport écrit au Conseil d'administration et au comité Révision portant sur la réalisation et le résultat de l'audit des états financiers, ainsi que sur les constatations ayant trait à l'information financière et au système de contrôle interne. Enfin, le président du comité veille à un échange étroit d'informations avec le réviseur responsable de l'organe de révision et remet régulièrement un rapport d'activité au Conseil d'administration.

9 Politique d'information

Swisscom privilégie une politique d'information ouverte et active vis-à-vis du public et des marchés financiers. Chaque trimestre, elle publie des informations financières globales, cohérentes et transparentes.

En cours d'année, des représentants de Swisscom organisent périodiquement des rencontres avec les investisseurs, présentent les résultats financiers à l'occasion de réunions d'analystes et de roadshows, participent à différentes conférences à l'intention des analystes financiers et des investisseurs, et informent régulièrement les actionnaires sur la marche des affaires par des communiqués de presse ou des lettres aux actionnaires.

9.1 Les résultats pour l'exercice 2013 sont publiés selon le calendrier suivant:

- > Rapport intermédiaire: 2 mai 2013
- > Rapport intermédiaire: 7 août 2013
- > Rapport intermédiaire: 7 novembre 2013
- > Rapport annuel: en février 2014

9.2 L'Assemblée générale a lieu à la date suivante:

- > 4 avril 2013

Les rapports financiers intermédiaires et le rapport de gestion avec les états financiers peuvent être consultés sur le site Internet de Swisscom, à la rubrique Investor Relations, ou commandés directement auprès de Swisscom. Dans cette même rubrique figurent en outre l'ensemble des communiqués de presse et des présentations ainsi que le calendrier financier actuel de Swisscom.

Des liens «push» et «pull» permettant de diffuser des informations ad hoc sont également disponibles sur le site web de Swisscom.

Un enregistrement de l'Assemblée générale du 4 avril 2012 peut être consulté, sous la forme de webcast, sur ce même site.

 Voir sous
[www.swisscom.ch/
financialreports](http://www.swisscom.ch/financialreports)

 Voir sous
[www.swisscom.ch/
adhoc/fr](http://www.swisscom.ch/adhoc/fr)

 Voir sous
[www.swisscom.ch/
assembleegenerale](http://www.swisscom.ch/assembleegenerale)

Rapport de rémunération

La rémunération versée au Conseil d'administration et à la Direction du groupe dépend de la réalisation de bénéfices durables. Elle constitue de ce fait une incitation à contribuer au succès de l'entreprise sur le long terme et à créer une valeur ajoutée pour les actionnaires.

Introduction

Le présent Rapport de rémunération décrit le système de rémunération et renseigne sur les indemnités versées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe (Direction selon le chiffre 4 des statuts) de Swisscom SA. Il sera soumis à l'Assemblée générale du 4 avril 2013 pour un vote consultatif.

Le Rapport de rémunération se réfère au chiffre 5 de la Directive Corporate Governance de la SIX Swiss Exchange. Swisscom respecte en outre les recommandations du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise, édicté par economiesuisse, l'organisation faîtière de l'économie suisse. Les indemnités et participations versées conformément aux articles 663b^{bis} et 663c, al. 3 du Code suisse des obligations sont présentées et commentées dans les comptes annuels de Swisscom SA également.

 Voir rapport
page 228

Principes de rémunération

Les principes de rémunération applicables aux membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe sont définis de manière systématique, transparente et durable. Quatre facteurs sont déterminants pour la fixation du salaire de tous les collaborateurs, à savoir la fonction, la prestation individuelle, le résultat de l'entreprise et le marché du travail. Cette approche satisfait tant les intérêts des collaborateurs que ceux des investisseurs et de la société.

Le système de rémunération compétitif de Swisscom lui permet d'attirer des spécialistes et des cadres motivés et hautement qualifiés, et de s'attacher leurs services à long terme. Instrument de gestion complémentaire, la part variable liée au résultat tient compte de la réalisation d'objectifs supérieurs. Elle motive les collaborateurs et les cadres à contribuer au succès durable de l'entreprise. Le programme de participation «Management Incentive Plan», obligatoire pour l'ensemble des membres du Conseil d'administration et de la Direction du groupe, garantit en outre un intérêt direct à l'évolution à moyen terme de la valeur de l'action Swisscom. Des informations complémentaires sur le programme figurent dans la note 11 jointe aux comptes consolidés.

 Voir rapport
page 179

Compétences décisionnelles

Répartition des attributions entre le Conseil d'administration et le comité Compensation

Le Conseil d'administration approuve la politique du personnel et la politique de rémunération qui sont appliquées au sein du groupe ainsi que les conditions générales d'engagement des membres de la Direction du groupe. Il fixe en outre la rémunération des différents membres du Conseil d'administration et du CEO ainsi que la rémunération globale de la Direction du groupe. Le comité Compensation se charge des affaires du Conseil d'administration liées à la rémunération, lui soumet des propositions et tranche, de manière définitive, dans les affaires pour lesquelles il dispose lui-même de la compétence nécessaire. Alors que les membres du Conseil d'administration ne sont pas tenus de se récuser lors de la fixation de leur rémunération, le CEO et les autres membres de la Direction du groupe n'ont pas le droit de participer aux séances durant lesquelles il est discuté ou décidé de leur rémunération. Les compétences décisionnelles des différents organes sont définies dans le Règlement d'organisation du Conseil d'administration et dans le règlement du comité Compensation, dont les versions actuelles peuvent être consultées sur le site Internet de Swisscom. Des documents révisés entretemps ou devenus caducs y sont également disponibles, à la rubrique «Download Archive».

 Voir sous
[www.swisscom.ch/
principes](http://www.swisscom.ch/principes)

Le tableau ci-dessous présente un aperçu de la répartition des attributions entre le Conseil d'administration et le comité Compensation.

Objet	Comité Compensation	Conseil d'administration
Politique du personnel et politique salariale	—	A ¹
Conditions générales d'engagement des membres de la Direction du groupe	P ²	A
Objectifs pour la part variable liée au résultat de la Direction du groupe	P	A
Programmes de participation au résultat du groupe	P	A
Concept de rémunération du Conseil d'administration	P	A
Rémunération du Conseil d'administration	P	A
Les objectifs pour la part variable liée au résultat	P	A
Rémunération du CEO de Swisscom SA	P	A
Rémunération globale	P	A
Rémunération individuelle des membres de la Direction du groupe (sans CEO)	A ³	—

¹ A signifie Autorisation.

² P signifie Proposition.

³ Dans le cadre de la rémunération globale défini par le Conseil d'Administration

Composition et méthode de travail du comité Compensation

Dirigé par le vice-président du Conseil d'administration Richard Roy, le comité Compensation comprend également les présidents des comités Finances (Torsten G. Kreindl) et Révision (Theophil Schlatter) et le représentant de la Confédération Hans Werder. Le président du Conseil d'administration Hansueli Loosli siège sans droit de vote au sein de cet organe.

Au cours de l'exercice 2012, le comité a siégé à quatre reprises. Tous les membres étaient présents aux réunions, qui ont duré environ deux heures chaque fois. Aucune conférence téléphonique n'a été organisée. Le CEO et le Chief Personnel Officer (CPO) assistent régulièrement aux séances, où ils disposent d'une voix consultative. Les points à l'ordre du jour qui regardent exclusivement le Conseil d'administration ou qui touchent le CEO et le CPO sont traités en l'absence de ces derniers. Un procès-verbal de chaque réunion est dressé. Le président rend compte oralement au Conseil d'administration des activités menées par le comité à l'occasion de sa séance suivante.

Rémunérations versées au Conseil d'administration

Principes

La rémunération tient compte de la responsabilité et de l'étendue des activités des membres du Conseil d'administration. Sa pertinence est vérifiée chaque année en décembre pour l'année suivante. En décembre 2011, le Conseil d'administration a décidé de ne pas modifier la rémunération versée au Conseil d'administration pour l'exercice 2012. Pour ce faire, il s'est fondé sur les benchmarks suivants: l'Etude relative aux rémunérations versées en 2010 par les 30 entreprises cotées au Swiss Leader Index (SLI), réalisée par la société de conseil en matière de rémunération des cadres dirigeants Towers Watson d'une part, et l'Etude publiée par la Fondation ethos, qui analyse les rémunérations versées en 2010 aux cadres des 48 plus grandes entreprises suisses cotées en Bourse (SMI et SMIM) d'autre part.

Rémunération

Le concept de rémunération prévoit des honoraires de base, auxquels viennent s'ajouter des suppléments de fonction et des jetons de présence. Aucune part variable liée au résultat n'est versée. Les honoraires de base s'élèvent à CHF 385 000 nets pour le président et à CHF 120 000 nets pour les autres membres du Conseil d'administration. Une rémunération supplémentaire est accordée pour chaque fonction exercée (suppléments de fonction). Ainsi, chaque membre des comités Finances et Révision a droit à un dédommagement de CHF 10 000 nets. Ce même montant est attribué aux membres du comité Compensation au titre de supplément de fonction. Le vice-président et le président des comités Finances et Compensation ont chacun droit à une rémunération supplémentaire de CHF 20 000 nets. Le président du comité Révision perçoit une rémunération de CHF 50 000 nets, tandis que le représentant de la Confédération reçoit CHF 40 000 nets pour les attributions spéciales liées à sa fonction. Des jetons de présence à hauteur de CHF 1 250 nets par journée complète et de CHF 750 nets par demi-journée sont en outre versés. Les dépenses sont remboursées selon les frais effectifs. Aucune prestation en nature notable n'est accordée.

Les membres du Conseil d'administration sont tenus d'accepter le versement en actions de 25% des honoraires de base et du supplément de fonction, Swisscom relevant de 50% le montant à investir en actions. La rémunération (hors jetons de présence) est donc versée pour deux tiers en espèces et pour un tiers en actions. Le montant de l'obligation de souscrire des actions peut varier pour les membres qui font leur entrée, partent, reprennent ou remettent leur fonction au cours de l'exercice. Les actions sont attribuées à leur valeur fiscale, le montant étant arrondi à des titres complets, et sont soumises à une période de blocage de trois ans. Les membres du Conseil d'administration seront en outre tenus de détenir un nombre minimum d'actions équivalant aux honoraires d'une année (honoraires de base plus supplément de fonction). Cette obligation doit être satisfaite dans les quatre ans suivant l'élection au sein du Conseil d'administration. Les actions, remises en avril de l'exercice sous revue pour ce même exercice, sont calculées à leur valeur de marché le jour de leur acquisition (en règle générale trois semaines avant la distribution) ou à leur valeur de marché le jour de la distribution lorsqu'il s'agit d'actions propres. En avril 2012, les membres du Conseil d'administration ont ainsi reçu au total 1 927 actions (exercice précédent: 1 895), présentant une valeur fiscale de CHF 310 (exercice précédent: CHF 346) l'unité et une valeur de marché de CHF 361 (exercice précédent: CHF 412) chacune.

Les tableaux suivants présentent l'ensemble des rémunérations versées à chaque membre du Conseil d'administration pour les exercices 2012 et 2011, réparties par composantes. En ce qui concerne la publication des prestations en nature et des frais, le système s'aligne sur la pratique fiscale. Par conséquent, ni les prestations en nature, ni les frais ne sont mentionnés dans la rémunération présentée. La rémunération globale a diminué par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par le fait qu'en 2011 le Conseil d'administration avait compté plus de membres pendant quatre mois.

2012, en milliers CHF	Honoraires de base et suppléments de fonction			Total 2012
	Rémunération en espèces	Rémunération en actions	Jetons de présence	
Hansueli Loosli	330	195	38	563
Barbara Frei ¹	69	59	23	151
Hugo Gerber ²	104	61	24	189
Michel Gobet	104	61	26	191
Torsten G. Kreindl	128	75	32	235
Catherine Mühlemann	104	61	25	190
Richard Roy	144	85	26	255
Theophil Schlatter	136	61	31	228
Othmar Vock ³	50	4	7	61
Hans Werder	142	84	32	258
Rémunération totale versée aux membres du Conseil d'administration	1 311	746	264	2 321

¹ Elue le 4 avril 2012.

² Des honoraires supplémentaires (jetons de présence inclus) de CHF 9 500 ont été versés pour le mandat de membre du conseil d'administration de Worklink AG.

³ Fin de mandat le 4 avril 2012.

2011, en milliers CHF	Honoraires de base et suppléments de fonction			Total 2011
	Rémunération en espèces	Rémunération en actions	Jetons de présence	
Hansueli Loosli ¹	206	61	40	307
Hugo Gerber ²	104	61	30	195
Michel Gobet	104	61	32	197
Torsten G. Kreindl	128	76	33	237
Catherine Mühlemann	104	61	32	197
Felix Rosenberg ³	47	18	12	77
Richard Roy	144	85	32	261
Anton Scherrer ⁴	182	194	65	441
Theophil Schlatter ⁵	69	48	32	149
Othmar Vock	150	89	32	271
Hans Werder ⁶	95	66	35	196
Rémunération totale versée aux membres du Conseil d'administration	1 333	820	375	2 528

¹ La rémunération en espèces a été versée pro rata temporis jusqu'au 31 août 2011 à Coop.

² Des honoraires supplémentaires (jetons de présence inclus) de CHF 9 500 ont été versés pour le mandat de membre du conseil d'administration de Worklink AG.

³ Fin de mandat le 20 avril 2011.

⁴ Fin de mandat le 31 août 2011.

⁵ Elu le 20 avril 2011.

⁶ Désigné par la Confédération suisse le 20 avril 2011.

Rémunérations versées à la Direction du groupe

Principes

Conformément à la politique de rémunération de Swisscom, la rémunération accordée aux membres de la Direction du groupe se compose d'un salaire de base fixe en espèces, d'une part variable liée au résultat en espèces et en actions, de prestations en nature et de prestations supplémentaires (en premier lieu un véhicule de fonction) ainsi que de prestations de prévoyance. Le Conseil d'administration peut en outre, à sa convenance, récompenser les prestations individuelles exceptionnelles sous la forme d'une prime en espèces ou en actions. Un membre de la Direction du groupe perçoit en outre une part de sa rémunération fixe en actions. A l'instar de la part variable liée au résultat, celles-ci lui sont versées au mois d'avril de l'année suivant l'exercice considéré. Elles sont attribuées à leur valeur fiscale, le montant étant arrondi au nombre entier de titres, et soumises à une période de blocage de trois ans.

En règle générale, le comité Compensation vérifie la rémunération individuelle de chaque membre de la Direction du groupe tous les trois ans à compter de l'engagement. Le montant de cette rémunération dépend non seulement de la prestation individuelle, mais aussi de la valeur de marché du poste concerné et de la fonction examinée, ce dernier critère pesant le plus lourdement dans la balance. A cet effet, Swisscom s'appuie sur plusieurs benchmarks. L'entreprise se réfère ainsi à trois études comparatives des sociétés de conseil réputées Towers Watson et Aon Hewitt, qui reposent toutes sur des données disponibles en 2011. L'étude «Top Executive Compensation Survey» de Towers Watson recense 23 entreprises domiciliées en Suisse, issues de différents secteurs de l'économie; plus de la moitié d'entre elles sont cotées au SMI, affichent un chiffre d'affaires moyen de CHF 8 milliards et emploient un effectif moyen de 14 000 équivalents plein temps. L'étude «Swiss Headquarters Executive Total Compensations Measurement Study» menée par Aon Hewitt analyse 98 entreprises suisses et groupes internationaux tous secteurs confondus, qui possèdent un siège mondial ou régional en Suisse, réalisent un chiffre d'affaires moyen de CHF 3,3 milliards et emploient en moyenne 8 900 collaborateurs. Quant à l'étude internationale «European Executive Survey», également publiée par Aon Hewitt, elle englobe 33 groupes européens, notamment des entreprises de télécommunication, générant un chiffre d'affaires moyen de CHF 34 milliards et employant en moyenne 78 000 collaborateurs à plein temps. Eu égard au nombre élevé de références, ces trois études constituent le fondement d'une comparaison représentative. Lors de l'évaluation de ces études, Swisscom a tenu compte de la branche, du chiffre d'affaires, du nombre de collaborateurs et du site d'implantation. Au cours de l'exercice sous revue, la rémunération d'un membre de la Direction du groupe a été adaptée en fonction de ce benchmark afin de garantir un salaire conforme au marché.

Objectifs pour la part variable liée au résultat

En décembre de chaque année, le Conseil d'administration approuve, sur proposition du comité Compensation, les objectifs déterminants pour le calcul de la part variable liée au résultat pour l'exercice à venir. Les objectifs pertinents pour l'exercice sous revue reposent sur les valeurs de planification 2012 du groupe.

Trois niveaux d'objectifs ont été définis, à savoir «groupe sans Fastweb», «clients» et «secteurs». Chaque membre de la Direction du groupe est évalué sur la base des objectifs du groupe sans Fastweb et des objectifs clientèle et, selon sa fonction, également sur la base d'autres secteurs placés sous sa responsabilité. Les objectifs du groupe se composent d'objectifs financiers. Les objectifs clientèle sont mesurés à l'aune de l'intensification des interactions clients et de l'augmentation de la satisfaction clientèle, en tenant compte du groupe de clients confié au membre de la Direction du groupe évalué. Les objectifs supplémentaires, fixés selon la fonction de chaque membre de la Direction du groupe, se répartissent en objectifs financiers et non financiers.

Le tableau suivant présente la structure des objectifs en vigueur pour les membres de la Direction du groupe, avec les trois niveaux d'objectifs, les objectifs à proprement parler et leur pondération.

Niveaux d'objectifs	Pondération niveau d'objectifs	Objectifs	Pondération objectifs
Groupe (sans Fastweb)	30–40%	Chiffre d'affaires net Marge EBITDA Operating free cash flow	9–12% 9–12% 12–16%
Clientèle	30%	Amélioration de l'interaction avec les clients ou satisfaction de la clientèle	30%
Secteurs	30–40%	Chiffre d'affaires net Operating free cash flow Objectifs spécifiques par domaine	0–20% 0–25% 0–40%
Total	100%	Total	100%

De par la structure des objectifs définis, Swisscom table sur l'équilibre entre la performance financière et la prestation sur le marché, tout en tenant compte des attributions spécifiques de chaque membre de la Direction du groupe.

Selon leur fonction, les membres de la Direction du groupe disposent d'une part variable liée au résultat oscillant entre 40 et 117% du salaire de base fixe en cas de réalisation des objectifs. Le montant de la part liée au résultat effectivement versé dépend du degré de réalisation des objectifs définis par le comité Compensation. Lors de la définition des objectifs, on calcule à chaque fois les degrés minimal et maximal de réalisation des objectifs pour obtenir ensuite la valeur cible. Des facteurs particuliers comme l'acquisition ou la cession non planifiées d'une société peuvent également entrer en ligne de compte. Si les objectifs sont dépassés, la part liée au résultat peut, au maximum, être doublée.

Versement de la part variable liée au résultat

La part variable liée au résultat est calculée l'année suivante, lorsque les comptes annuels consolidés sont disponibles, sur la base des objectifs fixés pour l'exercice, puis versée en avril de cette même année. 75% de la part variable liée au résultat sont payés en espèces et 25% en actions Swisscom, excepté pour un membre de la Direction du groupe dont la part en espèces s'élève à 64% et la part en actions à 36%. Au cours de l'exercice sous revue, aucune prime n'a été accordée pour prestations individuelles exceptionnelles. Les actions sont attribuées à leur valeur fiscale, le montant étant arrondi au nombre entier de titres, et sont soumises à une période de blocage de trois ans. La rémunération en actions versée pour l'exercice est majorée d'un facteur 1,19 pour tenir compte de la différence entre la valeur de marché et la valeur fiscale. La valeur de marché est fixée au moment de l'achat des actions (en règle générale trois semaines avant leur attribution) ou le jour de la distribution en cas d'utilisation d'actions propres. Pour l'exercice sous revue, l'attribution aura lieu en avril 2013. Pour l'exercice 2011, les membres de la Direction du groupe se sont vu attribuer, en avril 2012, un total de 3 170 actions d'une valeur fiscale de CHF 310 et d'une valeur de marché de CHF 361 chacune. Pour l'exercice 2010, un total de 3 128 actions d'une valeur fiscale de CHF 346 et d'une valeur de marché de CHF 412 chacune avait été distribuées en avril 2011.

Réalisation des objectifs

Au cours de l'exercice sous revue, les objectifs du groupe sans Fastweb ont été atteints et même parfois légèrement dépassés. Les différents segments ont réalisé, voire parfois dépassé, les objectifs clientèle. Les objectifs de Fastweb ont été largement atteints. Les autres objectifs des secteurs ont également été atteints dans une large mesure, voire parfois dépassés.

Rémunération globale

Concernant la publication des prestations en nature et des frais, le présent rapport s'aligne sur la pratique fiscale. Ainsi, dans les prestations en nature indiquées, seule figure une contribution au véhicule de fonction. Les prestations de prévoyance citées (charges qui justifient ou étendent les droits aux prestations de prévoyance) englobent toutes les contributions d'épargne, de garantie et de risque versées par l'employeur à l'institution de prévoyance.

Le tableau ci-après présente la rémunération totale versée aux membres de la Direction du groupe pour les exercices 2012 et 2011, répartie selon les différentes composantes, et précise le montant le plus élevé revenant à un membre. Les « prestations accordées après le départ de la Direction du groupe » comportent les rémunérations maximales devant être attribuées jusqu'à l'expiration du délai de résiliation des membres de la Direction du groupe partis pendant l'année sous revue ou l'année précédente. Deux membres de la Direction du groupe ont quitté cette dernière au cours de l'exercice. Après son départ, l'un d'eux a perçu, au cours de l'exercice sous revue, une rétribution pour des prestations de conseil fournies dans le cadre de la solution intérimaire. Pour le reste, aucune prestation n'a été versée, c'est pourquoi aucune « prestation accordée après le départ de la Direction du groupe », ni aucune « indemnité de départ » ne sont mentionnées. Un membre de la Direction du groupe s'est vu attribuer un dédommagement visant à compenser la « perte » d'un droit portant sur des plans en actions et en options, échu en raison du passage à Swisscom. Au cours de l'exercice sous revue, le rapport entre le salaire de base (CHF 4,353 millions au total) et la part variable liée au résultat (CHF 4,318 millions au total) est de 50,2% à 49,8%. La rémunération totale du CEO a augmenté de 16,6%. La hausse des rémunérations accordées au CEO et aux autres membres de la Direction du groupe est essentiellement due au degré élevé de réalisation des objectifs.

En milliers CHF	Total de la Direction du groupe 2012	Total de la Direction du groupe 2011	Dont Carsten Schloter 2012	Dont Carsten Schloter 2011
Salaire de base fixe en espèces	4 353	4 594	830	830
Part variable liée au résultat en espèces	3 092	2 641	635	442
Prestations en nature	108	87	8	17
Rémunération fixe en actions ¹	35	–	–	–
Rémunération variable en actions ²	1 191	1 168	252	175
Prestations accordées après le départ de la Direction du groupe	–	–	–	–
Prestations de prévoyance ³	1 064	922	106	106
Rémunération aux anciens membres de la Direction du groupe ⁴	80	–	–	–
Indemnité de départ	–	–	–	–
Rémunération totale versée aux membres de la Direction du groupe	9 923	9 412	1 831	1 570

¹ Les actions sont soumises à une période de blocage de trois ans. Si le collaborateur met fin à son contrat de travail avant 2017, les actions encore bloquées reviennent à Swisscom.

² Les actions sont soumises à une période de blocage de trois ans.

³ Au cours de l'exercice sous revue, CHF 170 000 ont été versés au titre de la prévoyance vieillesse à un membre de la Direction du groupe afin de compenser la « perte » d'un droit portant sur des plans en actions et en options, échu en raison du passage à Swisscom. CHF 500 000 bruts, répartis sur les exercices 2012 à 2014, lui ont été attribués au total.

⁴ En 2012, une rétribution de CHF 80 000 a été versée à un membre de la Direction du groupe ayant quitté l'entreprise pour la fourniture de prestations de conseil dans le cadre de la solution intérimaire.

Ajustements du système de rémunération prévus pour 2013

Au cours de l'exercice sous revue, le système de rémunération a été remanié pour la Direction du groupe. Afin de renforcer encore l'orientation de Swisscom vers l'évolution de la valeur à long terme, les membres de la Direction du groupe seront à l'avenir tenus de détenir un nombre minimal d'actions Swisscom. La détention minimale d'actions équivaut à deux salaires annuels de base pour le CEO et à un salaire annuel de base pour les autres membres de la Direction du groupe. Le portefeuille d'actions doit être constitué dans un délai de 4 ans. De plus, les membres de la Direction du groupe ont la possibilité d'opter pour une part supérieure en actions s'agissant de la part variable liée au résultat. Le versement de la part variable liée au résultat est désormais plafonné à 130% (contre 200% jusqu'à présent).

Clauses de prise de contrôle

Les contrats de travail des membres de la Direction du groupe ne prévoient pas de clause de prise de contrôle. Leur délai de résiliation se monte à douze mois. Mis à part le salaire devant être versé pendant douze mois au maximum, aucune indemnité de départ n'est due.

Rémunérations pour activités supplémentaires

Les membres de la Direction du groupe n'ont en principe droit à aucune rémunération supplémentaire pour l'exercice de mandats de conseil d'administration, à l'intérieur ou à l'extérieur du groupe Swisscom. A l'exception d'Hugo Gerber pour son mandat de membre du Conseil d'administration de la filiale Worklink AG, aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction du groupe n'a perçu d'autre rémunération pour des activités supplémentaires réalisées pour Swisscom SA ou l'une de ses filiales au cours de l'exercice sous revue.

Rémunérations versées à d'anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction du groupe

A l'exception de la rémunération versée à un membre de la Direction ayant quitté le groupe pour la fourniture de prestations de conseil dans le cadre de la solution intérimaire, aucune rémunération n'a été attribuée à d'anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction du groupe. Aucune rémunération n'a été accordée à des proches des personnes visées. Des précisions sur la notion de «personnes proches» figurent dans la note 13 jointe aux comptes annuels de Swisscom SA.

 Voir rapport
page 228

Octroi de prêts et de crédits

En 2012, Swisscom SA n'a accordé aucune sûreté, aucun prêt, aucune avance ni aucun crédit de quelque sorte que ce soit à des membres du Conseil d'administration – anciens et actuels – ou à leurs proches, ni à des membres de la Direction du groupe – anciens et actuels – ou à leurs proches. Il n'existe en outre aucune créance de ce genre en suspens.

Participations des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction du groupe

Au 31 décembre 2012 et 2011, les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction du groupe ainsi que leurs proches détenaient le nombre d'actions bloquées et non bloquées figurant dans le tableau ci-dessous:

Nombre	31.12.2012	31.12.2011
Hansueli Loosli ¹	915	412
Barbara Frei ²	151	–
Hugo Gerber	888	730
Michel Gobet	1 255	1 097
Torsten G. Kreindl	899	705
Catherine Mühlemann	878	720
Richard Roy	1 087	869
Theophil Schlatter ³	518	360
Othmar Vock ⁴	–	1 058
Hans Werder ⁵	506	288
Total des actions des membres du Conseil d'administration	7 097	6 239
Carsten Schloter (CEO)	5 328	4 852
Ueli Dietiker	3 447	3 132
Jürgen Galler ⁶	–	–
Daniel Ritz ⁷	–	1 007
Kathrin Amacker-Amann	178	68
Hans C. Werner ⁸	49	–
Christian Petit	1 734	1 346
Roger Wüthrich-Hasenböhler ⁹	481	351
Urs Schaeppi	1 441	1 081
Heinz Herren	1 097	750
Andreas König ¹⁰	–	–
Eros Fregonas ¹¹	–	1 936
Total des actions des membres de la Direction du groupe	13 755	14 523

¹ Elu membre le 21 avril 2009 et élu président le 1^{er} septembre 2011.

² Elue le 4 avril 2012.

³ Elu le 20 avril 2011.

⁴ Fin de mandat le 4 avril 2012.

⁵ Désigné par la Confédération suisse le 20 avril 2011.

⁶ Entré en fonction le 17 septembre 2012.

⁷ Fin de mandat le 31 janvier 2012.

⁸ Entré en fonction le 1^{er} septembre 2011.

⁹ Membre de la Direction du groupe depuis le 1^{er} janvier 2011.

¹⁰ Entré en fonction le 1^{er} octobre 2012.

¹¹ Fin de mandat le 30 avril 2012.

Aucune personne soumise à l'obligation de déclarer ne dispose de droits de vote supérieurs à 0,1% du capital-actions.